

GENEALOGIE VAUCLUSE

ੳੳੳੳ

ੴ

LAURIS au XVIIIe siècle

*Michel COULON*



LAURIS, les actes de mariages : 1609-1792

L'hospice de Beaumes au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

L'église de Morières

*A.M. de COCKBORNE*

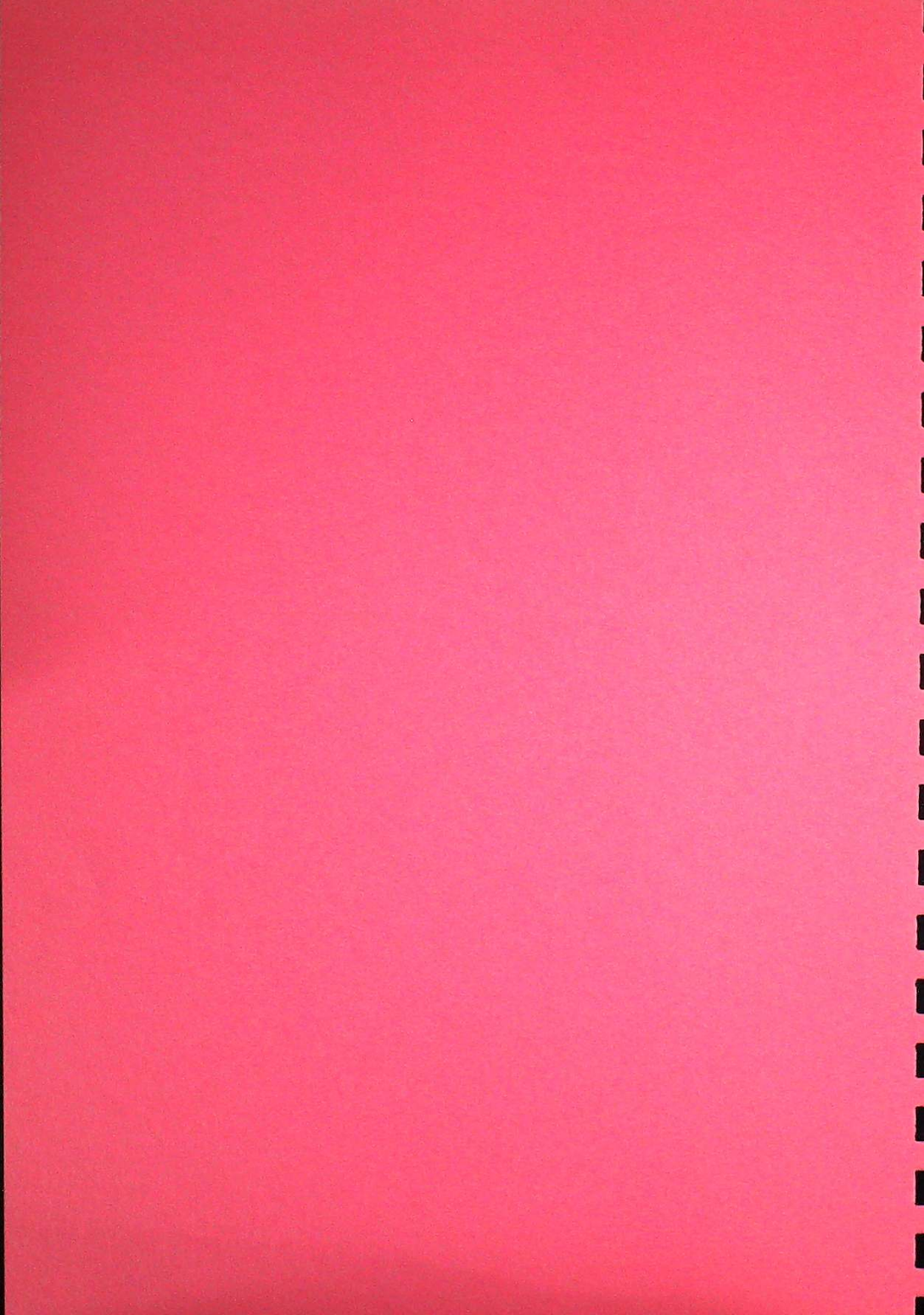
ੴ

☞ Bulletin N°11

Ed. Décembre 1995

Cercle Généalogique de Vaucluse *et terres adjacentes*

Ecole Sixte-Isnard 31<sup>er</sup>, Avenue de la Trillade 84000 AVIGNON



## SOMMAIRE

CERCLE GÉNÉALOGIQUE  
DE VAUCLUSE

|   |                   |    |
|---|-------------------|----|
| LAURIS au XVIIIe siècle                         | Michel COULON     | 1  |
| LAURIS, les actes de mariages : 1609-1792       | A.M. de COCKBORNE | 6  |
| L'hospice de Beaumes au XVIIe et XVIIIe siècles | A.M. de COCKBORNE | 17 |
| L'église de Morières                            | A.M. de COCKBORNE | 22 |

Edité avec la participation :

**Conseil Général de Vaucluse**

des mairies :

**APT**

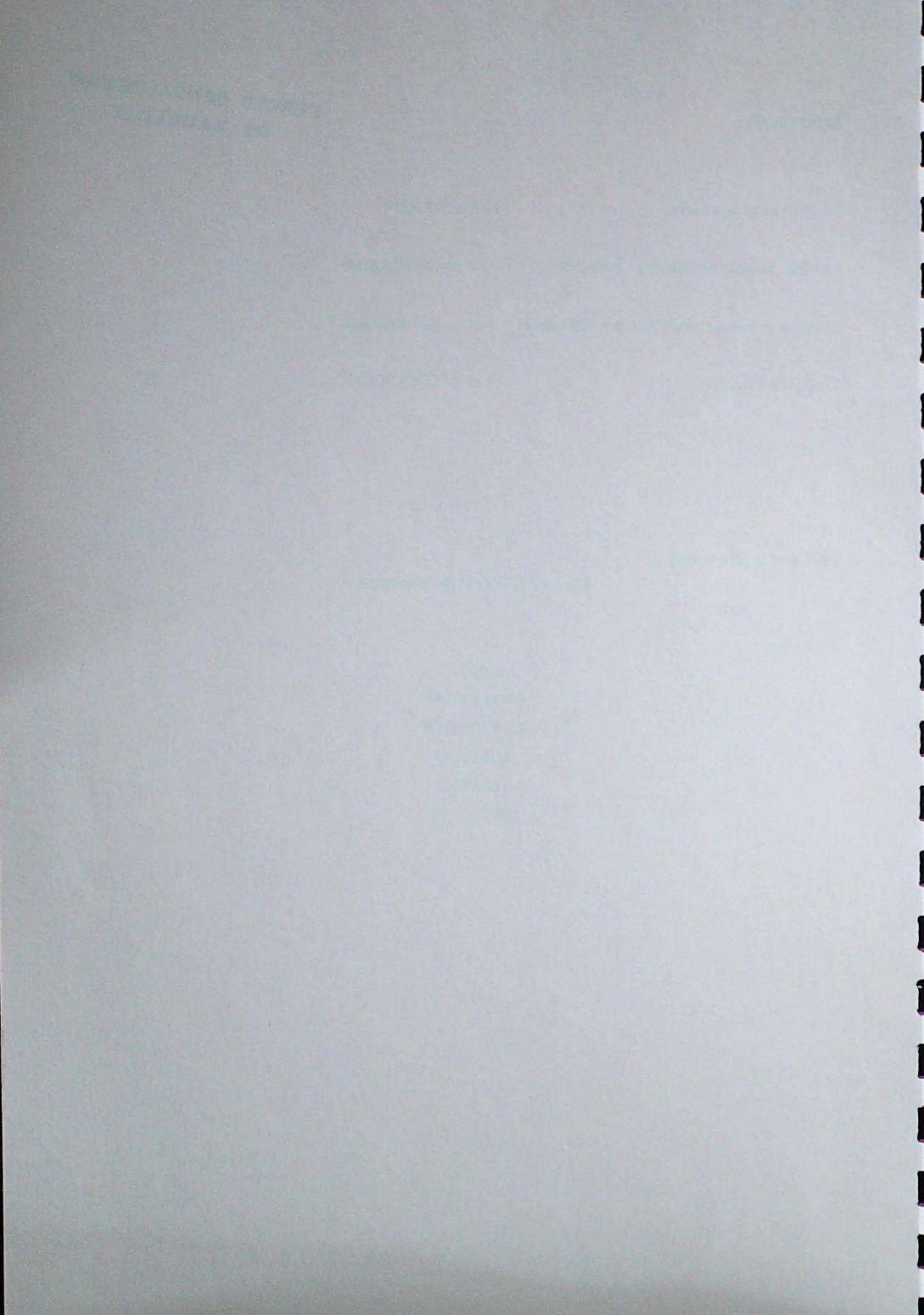
**BEDARRIDES**

**Le BARROUX**

**SORGUES**

**ORANGE**

**ORGON (13)**



## LAURIS au XVIII<sup>e</sup> siècle

Conférence du 22 janvier 1995 par :

*Michel COLON*

### I.- Rappel historique :

Le site de Lauris a certainement été occupé très tôt : l'éperon rocheux est facile à défendre, il domine la vallée de la Durance, les matériaux de construction ne manquent pas : pierre du Carrelet, chaux dans le Luberon ; l'eau est accessible au moyen de puits peu profonds, et le Luberon est un château d'eau inépuisable.

Seuls les aléas de l'Histoire, en privilégiant Cadenet, expliquent que le village n'ait pu jouer le rôle de carrefour auquel il était appelé.

Les vestiges sont nombreux : stèle préhistorique du Vachon, traces nombreuses et indiscutables d'une influence romaine importante : vestiges de "villae", entre autres. L'hypothèse d'un éponyme mythique, un certain Laurus, tout à fait invraisemblable, montre cependant a contrario combien les institutions de la Rome antique ont marqué.

Le village, ou peut-être les multiples exemples d'occupation humaine n'ont pas résisté à l'insécurité qui s'installe dans les campagnes sous le Bas Empire romain et le Haut Moyen-Age.

Ce n'est qu'au XI<sup>ème</sup> siècle (1079) que le village est cité dans les textes de l'époque : il s'agit d'une donation, celle de l'église primitive de Lauris, faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, par trois personnages qui s'intitulent "seigneurs de Lauris".

Peu à peu, le village se développe, sous l'effet de la reprise économique et de la croissance corrélatrice des relations entre Cavaillon et le Pays d'Aygues ; cette croissance est cependant freinée par deux facteurs :

✚ Création de deux paroisses à partir du terroir premier de Lauris, Puget et Puyvert.

✚ Monopole de la traversée de la Durance attribué au seigneur de Cadenet, ce qui empêche Lauris de construire son propre pont vers la Roque d'Anthéron, et le prive ainsi d'un rôle de carrefour qu'il aurait pu jouer.

En 1316, la population est estimée à 450 habitants ; le village est protégé par une enceinte fortifiée datant d'avant 1326. Un château, appartenant au seigneur du lieu, domine l'ensemble.

Le XV<sup>ème</sup> siècle et ses ravages n'ont pas épargné Lauris : en 1471, on ne compte plus que 16 feux dans la paroisse. Avec le retour d'une certaine sécurité, bénéficiant également de la protection seigneuriale, bien à l'abri derrière son enceinte, qui est le signe d'une certaine richesse, le village va connaître à nouveau un développement qui va se poursuivre tout au long des XVI et XVII<sup>ème</sup> siècles. En 1698, on compte 150 chefs de famille, soit près de 800 habitants.

## ✚II.- LAURIS à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle

### *1) Organisation socio-économique et politique :*

Le village est théoriquement sous la dépendance d'un seigneur ; en fait, les habitants ont pu s'organiser et c'est la "Communauté des Habitants", avec à sa tête deux "consuls" qui gère les affaires du village.

L'agriculture représente l'essentiel des activités, où domine la trilogie méditerranéenne, vigne, olivier, céréales.

### *2) La vie religieuse*

La révocation de l'Edit de Nantes, dans ces campagnes marquées par le douloureux épisode des Vaudois, a dû certainement réveiller des souvenirs tragiques ; mais il est difficile de s'avancer, tant les textes sont muets à ce sujet.

### ✠III.- LE XVIII<sup>ème</sup> siècle à LAURIS

Des modifications importantes apparaissent dans le paysage urbain :

#### *1) La reconstruction de l'Eglise :*

A partir de 1702, une nouvelle église est construite, sur l'emplacement de l'ancienne : celle-ci en effet devenait dangereuse, et menaçait de s'écrouler, malgré tous les travaux menés jusqu'alors.

Le financement a pu être assuré à partir d'une importante somme due par un prieur accusé de malversation, et mise à la disposition de la paroisse par son successeur (5000 livres).

C'est un architecte aixois (Vallon), qui réalise les plans. La construction elle-même est confiée à un maître-entrepreneur de Cavaillon, Demortier, assisté par la main d'oeuvre locale, notamment le maître maçon Redortier.

En matière de matériaux, il est fait obligation d'utiliser les ressources locales : pierre du Carrelet, aussi facile à travailler que la pierre de Rognes, plus résistante et aussi décorative, chaux élaborée dans la montagne voisine (Luberon).

Rien n'est laissé au hasard, profondeur des fondations, épaisseur des murs, tous est consigné dans le devis

La construction de l'église va durer plusieurs années, de 1702 à 1708 et au delà ; ainsi l'escalier extérieur, nécessaire pour atteindre le clocher est construit en 1715.

#### *2) La reconstruction du château seigneurial :*

Elle s'explique par la venue d'une nouvelle famille de seigneurs, les De Montaud d'Arlatan. Ceux-ci ont acheté la baronnie de Lauris (et la seigneurie de Puget), à la famille De Lesdiguières. Cette dernière ne résidait pas sur place, et ce, depuis l'acquisition, en 1618...

Aussi, la demeure, pourtant de très belle facture, est inhabitable, voire dangereuse, tant le délabrement est important. En 1733, le château est démoli pour faire place à l'édifice actuel, du type château aixois : les Arlatan, en effet, appartiennent à la noblesse de robe d'Aix-en-Provence, conseillers au Parlement.

Cette installation sur place du seigneur va modifier les relations avec les habitants de la paroisse ; ceux-ci en effet, au cours des deux siècles précédents, avaient mis à profit l'éloignement du seigneur pour obtenir certaines libertés, en échange du versement d'une cense malgré tout assez importante. C'est ainsi qu'ils possédaient moulins, four, et le droit de conquérir des terres sur la Durance. C'est ainsi également qu'ils s'administraient eux-mêmes, tout en montrant un profond respect pour l'autorité seigneuriale, toute symbolique...

Tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les d'Arlatan vont s'efforcer, sans succès d'ailleurs, de remettre en question les différents droits achetés par les habitants.

### *3) L'accroissement du village :*

Il est lié à la croissance de la population. Celle-ci obéit à deux facteurs : excédent démographique, assez faible d'ailleurs, et installation sur place de nouveaux venus, originaires pour la plupart de paroisses peu éloignées. La possibilité de participer au partage des "Isclès" par tirage au sort n'est certainement pas étrangère à cet apport de population (à condition toutefois de justifier du versement d'au moins une demi-livre au titre de la taille).

En 1765, le Conseil de la Communauté des habitants décide de "lotir" un terrain qui lui appartient, le Caucadis, situé contre le village : les lots sont vendus aux enchères, et le village voit sa superficie pratiquement doubler.

Cet accroissement, reste toutefois limité, en raison de facteurs négatifs nombreux :

☞ Mortalité catastrophique, à la suite d'incidents climatiques notables et répétés : hivers rigoureux comme en 1709, sécheresse marquée comme en 1718, inondations dévastatrices provoquées par les crues de la Durance.

La fiscalité est très lourde : impôts de toutes sortes, royaux, provinciaux, locaux, auxquels s'ajoutent les droits féodaux, la dîme...

Tout ceci cependant montre à quel point ont été méritoires les efforts incessants consentis par les habitants du village.



## **Conclusion : Lauris à la veille de la Révolution de 1789 :**

Même en tenant compte des réserves énoncées ci-dessus, le bilan reste cependant favorable :

La population atteint et dépasse même les mille habitants, le nouveau quartier, le Caucadis, se peuple rapidement.

Le climat social n'est pas défavorable, ce qui explique la modestie des débordements populaires au cours de la période qui va suivre.

Le développement a tendance à se poursuivre.

1. The first part of the document is a general introduction to the project. It describes the purpose of the study and the objectives that will be pursued. The introduction also provides a brief overview of the methodology that will be used to collect and analyze the data.

2. The second part of the document is a detailed description of the methodology. This section explains the specific procedures that will be used to collect and analyze the data. It includes information about the sample, the data collection instruments, and the statistical methods that will be used to analyze the data.

3. The third part of the document is a discussion of the results of the study. This section presents the findings of the study and discusses their implications. It also includes a comparison of the results to the existing literature on the topic.

4. The fourth part of the document is a conclusion. This section summarizes the main findings of the study and provides recommendations for future research. It also includes a final statement about the significance of the study.

5. The fifth part of the document is a list of references. This section provides a list of the sources that were used in the study. The references are listed in alphabetical order and include the author's name, the year of publication, and the title of the work.

## LAURIS

Les actes de mariage : 1609-1792

*Anne-Marie de COCKBORNE*

Lauris, bordé au sud par l'imprévisible Durance qu'il surplombe du haut de son rocher avancé, est une localité du sud Luberon. Son terroir fut occupé dès le néolithique. Les Romains y laissèrent aussi de nombreux vestiges, dont on trouva un témoignage au quartier des Grès-Saint-Roch.

Au XI<sup>e</sup> siècle, le seigneur de Lauris fait donation, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de l'église de Saint-Projet et des biens en dépendant.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Lauris est une agglomération importante puisque le pape Gélase II la cite dans une bulle de 1119, et plus tard Alexandre III dans un acte de 1178.

De l'église primitive dédiée à Saint-Projet, église qui existait en 1119 puisque citée dans la bulle du pape Gélase II, on sait qu'elle dépendit de Saint-André-de-Villeneuve, de Montmajour, puis de l'ordre de Saint-Maur.

L'église paroissiale actuelle, sous le vocable de la Purification de la Vierge a été élevée entre 1703 et 1711 (BAILLY, 1985).

Puget, appelé aussi Puget de Lauris, et Puyvert, aujourd'hui petites localités d'environ 450 habitants, étaient jusqu'à la Révolution française des succursales de Lauris.

On trouve dans le registre de Lauris GG2, l'annotation suivante à propos de Puget.

*"Depuis 1584 jusqu'au 17 octobre 1620 il n'y a aucun vestige de baptême de Puget.*

*Le 3 may 1626 on trouve dans le registre des baptêmes que l'église de Puget a été reconciliée parcequ'elle avoit été aparemment prophanée par les protestans.*

*Le premier extrait mortuorum du Puget 1629 on nentrouve deux aussy en 1633, 5<sup>7bre</sup> (et) 1640, 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> dans les registres cy joints il n'y a que deux morts 5<sup>x<sup>bre</sup></sup> 1642 et 15 avril 1649 depievvert dans les registres ayant été lorq visite dans les registres des morts qui est supposé des baptêmes".*

## Les actes de mariage

L'acte de mariage est un acte pivot pour le généalogiste, et c'est la raison pour laquelle dans le cadre des registres paroissiaux de Lauris nous nous sommes plus particulièrement intéressés à eux. Nous avons tenté de suivre les habitants de cette communauté de 1609 à 1792 uniquement au travers des actes de mariage célébrés dans la paroisse et transcrits dans les registres.

Le premier acte de mariage transcrit dans les registres et qui soit arrivé jusqu'à nos jours figure dans l'exemplaire du greffe déposé aux archives départementales de Vaucluse. Il a été célébré le 4 octobre 1609 par *Messire AUBERT*, vicaire. Il s'agit du mariage de *OLIVIER Michel*, fils à feu *Jehan*, avec *MAURINE Rose*, fille à *Jehan* et *Jehanne*, tous de Lauris. Le témoin a été *Messire BOUËT*, secondaire.

Entre 1609 et 1792, on a dénombré 1408 actes de mariage et pour la période 1584-1623, 149 couples ont été reconstitués à partir des actes de baptême. Pour ces couples, le mariage a été célébré avant 1609 ou dans une autre paroisse. Au cours du temps, la répartition annuelle des mariages est assez équilibrée jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'on estime une moyenne de 6 à 8 mariages par an (tableau 1). Par la suite, on note une augmentation liée à un accroissement de la population (tableau 2).

| Période   | nombre d'actes | moyenne annuelle |
|-----------|----------------|------------------|
| 1584-1623 | 149            | reconstitués     |
| 1609-1673 | 408            | 6,3              |
| 1674-1724 | 425            | 8,3              |
| 1725-1761 | 250            | 6,8              |
| 1762-1792 | 325            | 10,5             |

Tableau 1 - Nombre d'actes de mariage entre 1609-1792.

| Année de recensement | nombre d'habitants |
|----------------------|--------------------|
| 1716                 | 795                |
| 1765                 | 1040               |
| 1789                 | 1000               |
| 1793                 | 1288               |

Tableau 2 - Démographie ancienne de Lauris

### *Le patronyme des Les futurs époux.*

L'étude patronymique des futurs a porté sur un échantillonnage de 985 mariages qui ont été célébrés entre 1673 et 1792, soit une période de 120 ans

Les patronymes des futures épouses sont généralement un très bon indicateur des noms originaires d'une paroisse, puisque la coutume veut, et de nos jours elle existe encore, que le mariage soit célébré dans la paroisse de résidence ou d'origine de la future épouse. Sur la période analysée, on dénombre 40 patronymes différents qui apparaissent plus de 5 fois tant pour la future que pour le futur, et les dominants sont pratiquement les mêmes. En affinant l'analyse, on note que parmi ces patronymes, 26 ont une fréquence supérieure à 10 chez les femmes, pour 20 chez les hommes (tableau 3). Cette similitude de patronymes dominants pour les futurs, implique qu'on se mariait prioritairement entre jeunes gens de Lauris.

| NOMS                 | Fréquence % |       |
|----------------------|-------------|-------|
|                      | Homme       | Femme |
| ARNAUD               | 0.7         | 1.4   |
| AUBERT               | 1.8         | 1.7   |
| BOSSE                | 2.5         | 5.4   |
| BRESSIER             | 1.0         | 1.7   |
| BUECH                | 1.2         | 1.2   |
| COMBE                | 1.1         |       |
| CAVASSE              |             | 1.1   |
| CHAUVIN              | 1.1         | 1.7   |
| FAVORI, FAVORY       | 1.1         | 1.2   |
| GAVAUDAN             | 3.5         | 3.4   |
| GINOUX               | 1.5         | 1.8   |
| GRAND                | 0.9         | 1.2   |
| GREGOIRE             | 4.8         | 4.0   |
| GUIRAN, GUIRAND      | 1.2         | 1.1   |
| LIAUTAUD             | 1.3         | 1.5   |
| MAURIN               | 2.7         | 3.4   |
| MONCLAR, MONCLARD    | 2.3         | 2.5   |
| OLIVIER              | 0.7         | 1.7   |
| PALEN, PALENC, PELEN | 0.8         | 1.2   |
| PARRAUD              | 2.3         | 1.5   |
| PEIROT, PEYROT       | 1.7         | 0.7   |
| POUCEL, POUSSEL      | 3.4         | 3.2   |
| REDORTIER            | 0.5         | 1.3   |
| RENOUX               | 2.9         | 3.4   |
| ROBERT               | 3.4         | 3.4   |
| ROUBERT              | 0.7         | 1.2   |
| TERRIS               | 2.8         | 3.5   |

Tableau 3 - Les différents patronymes dominants dans les actes de mariage de Lauris entre 1673 et 1792.

Entre 1609 et 1673, nous avons effectué une analyse un peu moins fine quant à l'estimation chiffrée des fréquences, mais il est certain que les patronymes comme BOSSE, GREGOIRE, GUIRAN, MONCLAR,

MAURIN, RENOUX, ROBERT OU ROUBERT sont dominants. Par ailleurs, certains patronymes n'ont pas une fréquence très élevée, mais se maintiennent au cours des siècles. On a ainsi AVON, BOUËT, CALAMAN, DELEUZE, DENANTE, FABRE, LARMET, PORTE, TEMPIER, etc...

Une particularité de la Provence en ces époques, est la féminisation des patronymes (tableau 4)

|   |
|---|
| BARNETTE, BARRALIERE, BERIDONE, BONNAUDE, BOUETTE, BREMONDE<br>CLOTTE<br>GARCINE, GARDIOLE, GAVAUDANTE, GERMANE, GONDONNE, GOURDETTE,<br>GRANDE, GUERINE<br>MAURINE, MICHELLE, MOLINASSE<br>OLLIVIERE<br>PILAVENNE, PITONNE, PONCETTE<br>REDORTIERE, ROBERTE<br>TERRISE |
|---|

Tableau 4 - Patronymes féminisés.

### *Le lieu d'origine des futurs époux.*

Le lieu d'origine des futurs époux n'est pas toujours mentionné dans les actes de mariage comme cela sera le cas après 1792. Cette information importante semble liée à l'intérêt que lui portait le célébrant. Entre 1609 et 1673, cette information figure dans 73,5 % des actes, et entre 1674 et 1792 dans 40 % pour le futur et 22 % pour la future. De fait, lorsque les futurs étaient de la paroisse où se célébrait le mariage, le curé pensait qu'il n'y avait aucune raison de l'indiquer, puisque figuraient dans la paroisse tous les éléments, et en particulier ceux concernant les degrés de parenté.

Parmi les actes où le lieu d'origine est mentionné, on note que 11,7 % des époux sont originaires de Lauris, contre 33,5 % pour les futures épouses ; viennent ensuite les deux sucursales de Lauris : Puyvert et Puget. En dehors du terroir, il semblerait que des liens privilégiés existaient avec Bonnieux et Lourmarin. Nous trouvons ensuite des paroisses du Luberon sud et nord, certaines des Alpes-de-Haute-Provence, d'autres des Hautes-Alpes, ou encore des Bouches-du-Rhône, du diocèse de Fréjus, de Valence, de Vienne et de Chartres (tableau 5).

|   |
|---|
| <i>Paroisses du Luberon sud :</i>   |
| Mérindol, La Bastide-des-Joudans, Vaugines, Saint-Martin-de-la-Brasque, Cadenet, La Tour-d'Aigues, Ansouis, Cucuron,...                       |
| <i>Paroisses du Luberon nord :</i>  |
| Goult, Gordes, Roussillon, Gargas, Croigne, Saint-Savournin, Lioux, Lacoste, Bioux, Caseneuve, Ménerbes, Oppède, Les Beaumettes, Sivergues... |
| <i>Paroisses des Alpes-de-Hautes-Provence :</i>   |
| Banon, Mane, Revest-du-Bion, ...  |
| <i>Paroisses des Hautes-Alpes :</i>   |
| Séderon, Champoléon, Roumeille, ...   |
| <i>Paroisses des Bouches-du-Rhône :</i>   |
| Aix, Eyguières, Rogne,...   |

Tableau 6 - Liste non exhaustive du lieu d'origine du futur époux et de la future épouse dont le mariage a été célébré à Lauris.

### *La filiation des futurs époux.*

La filiation des futurs époux est généralement indiquée. Entre 1609 et 1673, peu d'actes sont sans filiation (4 %) ; il s'agit alors de remariage de veuf ou de veuve.

Quelquefois la filiation n'est pas complète ; c'est le cas pour les actes les plus anciens, où seul figure le prénom du père, éventuellement le prénom de la mère, mais rarement son patronyme. Cette observation reste vraie pour les actes de baptême. Pour Lauris peu d'actes sont dans ce cas.

Entre 1674 et 1792, l'absence de filiation est plus fréquente, et ne paraît pas se justifier par le remariage. On dénombre pour les femmes une absence de filiation dans 14,7 % des actes, et pour les hommes dans 14,1 % de ceux-ci.

Au moment du mariage, il est à noter que nombre de parents sont déjà décédés. Dans ce cas, il y a un curateur, si l'un des conjoints orphelins est mineur. A cette époque la majorité était fixée à 25 ans.

### *Situation des futurs époux au moment du mariage.*

Lors du mariage, les futurs époux peuvent se trouver dans une situation familiale telle que le célébrant juge à propos de la faire figurer dans l'acte. Entre 1673 et 1792, on estime que 28 % des actes portent une information supplémentaire par rapport à "la norme classique".

- *Remariage suite à un veuvage.* On dénombre 46 veufs et 26 veuves, dont 9 mariages entre veufs et veuves. Pour le veuf ou la veuve, la filiation n'est généralement pas mentionnée, mais il est indiqué le nom et les prénoms du conjoint décédé.

- *Dispense pour autorisation de mariage.* L'acte qui suit illustre bien les différents types de dispenses que les futurs époux pouvaient être amenés à demander, pour que leur mariage puissent avoir lieu sans empêchement canonique.

Le 12 décembre 1631 est célébré le mariage entre *CAVASSE Michel*, de Lauris, fils de *Hérosme* et *MAURONDELLE Delphine*, d'une part, et *RENOUSSE Catherine*, veuve, de Lauris, Fille de feu *Jean* et de feu *BOSSE Marguerite*, d'autre part.

Il est noté par le curé ayant célébré le mariage (Messire ATHENOUS, vicaire)

*"Et parce qu'il avoit empêchement canonique entre lestits parties et que ledit Michel avoit tenu un enfant au baptême à ladite RENOUSSE et par ainsin ne pouvoient marier ensemble sans au préalable avoir obtenu dispense, lesdits CAVASSE et RENOUSSE ont obtenu ladite dispense de Monseigneur Illustrissime Vicelégat d'Avignon en date du 28 octobre 1631, annexé le 24 novembre verbaill fait par monsieur levicaire général du 27 novembre et aussi la dispense des bans et du temps de l'Aven".*

Dans cet acte de mariage, on regroupe les trois cas où il y a nécessité de dispense :

*Parenté* : elle est ici un peu particulière, puisque les futurs sont parrain et marraine d'un même enfant. Mais l'église reconnaît cela comme lien de parenté.

*Dispense de bans* : les bans étaient au nombre de trois, on pouvait les réduire par obtention d'une dispense

*Dispense de temps* : à certaines époques de l'année, tel les que le temps de l'Avent, les mariages n'étaient pas célébrés. S'il était urgent de procéder à la cérémonie, on demandait une dispense de temps.

*Les dispenses de parenté ou consanguinité* sont au nombre de 27 entre 1674 et 1792. Elles se répartissent comme suit :

Trois dispenses de 2e et 3e degrés

Onze dispenses de 3e degré

Trois dispenses de 3e et 4e degrés

Dix dispenses de 4e degré

En cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il semblerait que ces parentés à différents degrés aient posé de gros problèmes au desservant de Lauris à propos des famille RENOUX, BOSSE, MONCLAR, GUIRAN, car dans le registre GG2 (folio 366 à 378), on retrouve toute une série de généalogies plus ou moins bien élaborées sur ces familles. Mais en se penchant attentivement sur ce travail de généalogiste amateur, on a le sentiment que le pauvre curé était complètement perdu dans l'imbroglie de leurs alliances.

- *Publication des bans* dans la paroisse du futur non originaire de Lauris.



*Le 11 aoust 1722 a été célébré, après trois publications à Simiane et à Goult, le mariage entre MICHEL Jean Joseph, fils de feu Joseph et feu Anne BLANC, de Smiane diocèse d'Apt, et ROBERT Rose, fille de feu Pierre et Marie Anne PONCET, de Goult.*

- *Sommations respectueuses.* Les futurs usaient quelquefois de cette possibilité lorsqu'ils voulaient passer outre le refus des parents. Cet acte se faisait par devant notaire.

*Le 13 février 1787, PILAVEN Honoré, fils de Honoré et de Marguerite BOUNARD, épouse PEIROT Magdeleine, fille de Mathieu et de Marie MAUREL, après avoir adressé les sommations respectueuses.*

- L'un des futurs est assisté d'un *curateur*, le père étant décédé.

*Le 18 juin 1746 a été célébré le mariage de POUSSEL Jacques, fils de Joseph et de Marguerite PITOT, d'une part, et de REYNOARD Rose, fille de feu Antoine et de feu Marianne REDORTIER, d'autre part, en présence de son curateur Joseph REDORTIER, son oncle.*

- *Les nouveaux convertis* : nous sommes en pays vaudois, et nombreux sont les protestants. Lorsque l'un d'entre eux épouse un ou une catholique, pour que le mariage soit célébré suivant le rite de l'église catholique, il y a très souvent conversion.

*Le 11 février 1722, conversion de Anne LAJON*

*"En présence de Messire Simon VAGUE, de sieur Pierre Antoine TEMPIER et sieur Jean BRESSIER, Anne LAJON, nouvelle convertie qui jusqu'aujourd'hui n'avoit fait nul acte de catholicité à faire la profession de foy dicté par le Pape IV sur les décisions du Concile de Trente et au moyen de ce nous pardevans...*

Vient alors le mariage le 14 février 1722 entre Jean BAUME et Anne LAJON.

- Quelquefois un contrat de mariage est mentionné

*Le 4 novembre 1716 a été célébré le mariage entre Pierre ROBERT, fils de François et de Claude SERRE, d'une part, et Catherine DELUY, fille de feu Guillaume et de Jeanne RENOUX, d'autre part. Le contrat de mariage a été dressé chez Maître BOSSE le 3 novembre 1716.*

- Lorsque l'un des futurs époux est un enfant trouvé, le nom de l'hôpital qui a subvenu à ses besoins, est mentionné.

*Le 30 octobre 1780 a été célébré le mariage entre PARRAUD François, fils de Joseph et feu Claire BONNET, d'une part, et THERIC Marie Anne Thérèse, enfant de l'hôpital d'Aix, d'autre part.*

- *Reconnaissance d'enfant.* Lors d'un mariage, les futurs époux peuvent reconnaître un ou plusieurs enfants nés avant le mariage.

*Le 9 novembre 1758, a été célébré le mariage entre ROUVET Denis, fils de François et de Anne MONBRION, et CAIRE Anne, fille de Alexis et Marianne FENOUILLE de Loumarin. A cette occasion, il décalare un enfant né le 13 juin 1758 baptisé François.*

- *Mariage retranscrit.* Le mariage a été célébré dans une autre paroisse, mais retranscrit dans le registre de Lauris, c'est le cas de 14 mariages.

- *Les professions ou la situation sociale du futur* figurent dans 10 % des actes, ce qui est peu pour tirer des généralités au niveau des professions exercées dans la paroisse.

*Situation sociale* : noble, bougeois, pauvre garçon, pauvre fille.

*Le 4 novembre 1704 est célébré le mariage de AILLAUD Georges, fils de feu Henry et de feu Jeanne BEISSONE de Lauris, avec PARRAUD Marguerite, fille de feu Antoine et de feu Thérèse CAVASSE*

Lui est qualifié de pauvre garçon et elle de pauvre fille. Que met-on derrière ce qualificatif à cette époque ? S'agissait-il d'une pauvreté pécuniaire, d'une pauvreté d'esprit, ou le fait qu'ils étaient tous les deux orphelins de père et de mère?

*Les métiers* rencontrés sont des plus courants, bien que certains aient aujourd'hui disparus.

Ménager, laboureur, travailleur, travailleur de la terre, jardinier, journalier, journalière

Valet, valet gardien de chèvres, servante

Maître tourneur, tourneur

Maître cordonnier, cordonnier

Maître cardeur, cardeur de laine

Tisseur de toile, tisseur de drap, tisseur de laine

Maître tailleur

Maître menuisier, menuisier

Maçon

Maréchal de forge

Tireur de pierre

Boulangier

Négociant

Regratier de sel : revendeur de sel

Notaire royal

Maître chirurgien, chirurgien

En 1780, François Henri GUIBERT est lieutenant du juge.

### *L'âge des futurs époux.*

L'âge des futurs époux est absent de la plupart des actes. On rencontre cette information dans 15 actes pour le futur époux et dans 10 pour la future épouse. Sachant que l'analyse a porté sur 1408 mariages, les données sont trop faibles pour permettre une étude statistique. Pour les actes portant mention de l'âge, la fourchette va de 23 à 45 ans pour le marié, et de 19 à 40 ans pour la mariée.

### *Les témoins dans les actes de mariage.*

Dans les actes de mariage figure au moins un témoin, et dans la majorité des cas leur nom est suivi de leur situation sociale et/ou de leur profession.

La profession des témoins est donnée à plus de 80 %, ce qui permet de prendre connaissance des métiers qui s'exerçaient sur le terroir et qui pour la plupart ont aujourd'hui disparu. Similaire à ce que nous avons rencontré pour le futur époux ou les pères des futurs, ils conduisent cependant à une analyse légèrement biaisée, car pour une bonne majorité, les témoins sont pris parmi les notables et les artisans aisés. Un petit nombre sont issus du milieu agricole lorsqu'ils sont des ménagers fortunés.

A partir de ces données, on a pu approximativement reconstituer l'organisation sociale de la communauté, du moins au niveau des notables.

#### *Ils géraient la communauté*

- 1626 Capitaine AVON Estève, consul
- 1628 BOSSE Jean, consul
- 1633 RENOUS Michel, 1er consul
- 1633 POUSSEAU Antoine, consul
- 1640 BOSSE Jacques, premier consul
- 1661 ICARD Philip, consul
- 1776 BRESSIER Pierre, premier consul
- 1777 BRESSIER Augustin, consul
- 1779 GRANIER Joseph, consul
  
- 1676 JOUET Jean François, viguier
- 1722 BOSSE Jacques, viguier et notaire royal
- 1786 GUIBERT François, viguier

#### *Ils géraient les biens privés des habitants*

- 1646 ROUSSIGNOLY Jehan, notaire
- 1646 et 1651 PESCADOUR Jehan, notaire

1722 BOSSE Jacques, notaire royal  
1788 BOSSE Joseph François, notaire royal

1633 et 1640 REDORTIER Jean, greffier  
1709 CAVASSE François, greffier  
1780 CARTIER Joseph Mathieu, greffier

1630 à 1659 JOUET François, baille de Lauris  
1640 BOSSE Jehan, procureur  
1640 DELEUSE Jehan, baille  
1643 Sieur DE LEUZE Jehan, baille de Lauris

1650 Mr SERNIN Jacques, huissier en la cour du Parlement de Provence et procureur  
1788 JANSELME Charles Alexis, Procureur juridictionnel

1785 BRESSIER Louis, avocat  
1786 BOSSE Jean-françois, avocat

1612 CHINON Roc, rentier de Lauris  
1614 CONTANS Claudou, rentier des droits seigneuriaux

1712 TEMPIER Pierre Antoine, bourgeois  
1777 GUIBERT Jen-Baptiste, bourgeois  
1777 GUIBERT François, bourgeois

#### *Le clergé*

1626 Messire BLANC Pierre, prêtre de la ville d'Apt  
1632 Père SIMEON Pierre, prieur du couvent de Cucuron  
1634 Messire BARTHELEMY, vicaire de Puy-Sainte-Réparate, prédicateur à Lauris  
1648 Messire DROGOUL, prêtre  
1650 JOUET Pierre, prêtre secondaire de Lauris  
1763 ROUSSET Jean-Baptiste, sous-diacre  
1773 CARTIER François, doctinaire, sous-diacre (1776), prêtre (1777)

#### *Le corps médical*

1687 ICARD Jean, maître chirurgien  
1690 Mr AVON, maître chirurgien  
1711 GUIRAN Gabriel, maître apothicaire

- 1768 BOUSSOT Joseph, chirurgien  
1769 BOUSSOT Joseph, maître chirurgien  
1775 GUIRAN Pierre Joseph, maître chirurgien  
1775 BRESSIER Pierre Louis, maître chirurgien

### *Conclusion*

L'acte de mariage, comme celui de baptême et de sépulture est au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles rédigé de façon assez sommaire. Mais nous avons pu voir que son analyse à l'échelle d'un village, permet de suivre de façon schématique la communauté. Nous avons pu restructurer la hiérarchisation sociale de l'époque, retrouver les liens privilégiés entretenus avec les autres village, connaître son ouverture sur l'extérieur, etc...

Lorsque l'étude s'étend à l'ensemble des actes on cerne d'avantage l'histoire de la vie de la communauté et son évolution au cours du temps.

### *Bibliographie*

- AUMERAN F. 1994 - Relevé des actes de mariage 1762-1792 (GG5). Ed C.Généalogique de Vaucluse.  
BAILLY R. 1985 - Dictionnaire des communes. VAUCLUSE. Ed A. Barthélémy, Avignon.  
BAILLY R., 1962 - Dictionnaire des communes. VAUCLUSE. Ed. J.Y. Baud, Avignon.  
COMBAZ G. et MEYNARD J., 1994 - Relevé des actes de mariage 1674-1724 (GG3). Ed C.Généalogique de Vaucluse.  
COURTET J., 1992 - Département du VAUCLUSE, Dictionnaire des communes. Paris Res Universis.  
GARCIN M. et SERRA J., 1994 - Relevé des actes de mariage 1609-1673 (GG2 et série E). Ed C.Généalogique de Vaucluse.  
LAFFON G. et MEYNARD J., 1994 - Relevé des actes de mariage 1725-1762 (GG4). Ed C.Généalogique de Vaucluse.

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [Illegible names and addresses]

### MEMBERS

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [Illegible names and addresses]

### MEMBERS

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [Illegible names and addresses]

### MEMBERS

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [Illegible names and addresses]

### MEMBERS

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [Illegible names and addresses]

## L'hospice de Beaumes au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

*Anne-Marie de COCKBORNE*

### *Un peu d'histoire*

BEAUMES tire probablement son nom des nombreuses excavations situées dans la montagne auquel le village est adossé, et qui devaient être le berceau de celui-ci. La plus ancienne mention remonte à 993 (Balmas).

Le village primitif groupé sur le rocher des baumes était entouré de remparts. Le château s'élevait sur une plateforme qui touchait le rempart du côté nord et dominait les deux versants de la colline. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle le château de BEAUMES était une place forte importante du Comtat Venaissin, et servait de résidence à la famille baronniale lorsqu'elle venait dans son fief. Lors des guerres de religion il eut un rôle important, mais au début du XVII<sup>e</sup> siècle le calme étant revenu, les barons le trouvèrent inconfortable et acquirent une propriété située au bas du village hors des murs d'enceinte. Cette demeure fut qualifiée de "château moderne".

La seigneurie de Beaumes était la seconde baronnie du Comtat et, à l'origine, faisait partie du domaine des comtes de Toulouse mais, en 1209, Raymond VI fut contraint de la remettre au Saint-Siège. Au XIII<sup>e</sup> siècle, elle appartenait à la famille d'Agout puis, vers 1320, elle passa aux Guilhem de Clermont-Lodève. En 1363, par suite du mariage de Marguerite de BUDOS, (descendante de la famille de Guilhem de Clermont-Lodève) avec Astorg de PEYRE, la baronnie passa à cette famille. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, en l'absence d'héritier mâle, elle se transmet par les femmes, et c'est Antoine de CARDAILLAC, fils aîné de Jeanne de PEYRE et de Jacques de CARDAILLAC qui en hérita, à charge de relever le nom de PEYRE et leurs armes. Il ajouta donc à son prénom ASTORG de PEYRE. Sur la fin de sa vie, il embrassa la religion réformée. Son fils aîné, François ASTORG de PEYRE, son héritier universel, épousa Marie de CRUSSOL. Professant ouvertement le protestantisme, il fut tué dans la chambre du roi, la nuit de la Saint-Barthélémy. Compte tenu de sa religion, il s'était mis en rébellion contre le Pape ; aussi en 1570, celui-ci confisqua tous ses biens en Comtat Venaissin. La même année, la baronnie de Beaumes fut revendue au comte de DAMVILLE, Henri de MONTMORENCY, Maréchal de France. François ASTORG de PEYRE n'ayant pas de fils, c'est son frère cadet qui hérita, et par transaction récupéra la baronnie de BEAUMES. En 1604, il la vendit à Paul de FORTIA ; cette famille devait la conserver jusqu'à la Révolution française.

En 1775, le pape Pie VI érigea cette baronnie en duché en faveur de Toussaint Alphonse de FORTIA. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus de descendant mâle. Toussaint Alphonse fut le premier et le dernier duc de FORTIA.

Sur la crête de la montagne qui surplombe BEAUMES se dressait un château féodal, et à ses pieds s'étalait le village de DURBAN. Cette agglomération ne fut jamais très importante : en 1793, on y dénombrait 80 habitants. L'église qui desservait cette communauté fut ravagée par les barbares et ne fut jamais reconstruite. DURBAN devint succursale de la paroisse de BEAUMES.

DURBAN ou d'URBAN était le siège d'une petite seigneurie. Primitivement, elle appartenait à une famille du même nom qui exista jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les registres de sépulture, on trouve en 1659, le décès de *Louise du Mont Urban*, il est possible qu'elle fasse partie de cette famille.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le fief passa aux d'AGOULT, puis les MORMOIRON l'acquirent en 1288. Philippa de MORMOIRON l'apporta dans sa corbeille de mariage à Geoffroy de VENASQUE, en 1421. Marie de VENASQUE, Dame DURBAN fit de même lorsqu'elle épousa en 1480 Jean de RAYMOND de MORMOIRON. En 1573, Truphème de RAYMOND-MODENE, vendit la seigneurie de DURBAN à Marc de FORTIA. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille de FORTIA, la vendit à son tour à Jean-Noël LIMOJON, époux de Françoise Barde Agnès de PUSCO. A sa mort, elle laissa ses biens à la fille de son frère, Geneviève de PUSCO-L'ESTAGNOL. La Révolution française devait changer le cours des choses : elle fut la dernière Dame de DURBAN.

Dans les registres paroissiaux, le patronyme PUSCO se trouve jusqu'en 1793, sans marque de noblesse. La commune de Durban, fut rattachée à BEAUMES en 1811.

BEAUMES dépendait pour le culte, l'hospice, l'enseignement et certaines causes particulières du diocèse d'Orange. Pour les impôts, du baron de Beaumes, par l'intermédiaire des fermiers généraux. En 1748, ils sont trois originaire de Carpentras à assumer ce rôle : *Sébastien MASSO*, *Jacques GOYGUE* et *Jacques ALLIER*. En 1769, *André MASSON* occupait cette fonction et en 1770, sont signalés *GAUDIBERT* et *BESSAC* tous deux de Carpentras.

Sur place est présent un procureur qui perçoit les taxes.

Le baron avait aussi une cour de justice pour traiter les petits délits et conflits entre particuliers.

Mais Beaumes appartenait à la juridiction de Carpentras et possédait une cour banale dépendant du recteur-légit de Carpentras, où étaient traitées les affaires administratives et financières importantes, avec une juridiction d'appel en Avignon et éventuellement à Rome.

En 1793, lors du rattachement du Comtat Venaissin à la France, BEAUMES fut rattaché au district de Carpentras.

L'appellation "*Beaumes-de-Venise*" fut officialisée par un décret promulgué en l'année 1954.



## L'Hospice

Dans les actes de sépulture des registres paroissiaux de Beaumes, apparaît quelquefois la mention "décédé à l'hôpital de Beaumes"

✧ En 1648, est décédé un *Pauvre inconnu* du lieu du Crestet, mort à l'hôpital

✧ En 1762, *ARNOUX Joseph*, décédé à l'hôpital de Beaumes.

✧ En 1763, *JEAN Louis*, décédé à l'hôpital

✧ En 1778, *RAOULX Jean*, âgé de 67 ans, habitant Lafare, mort à l'hôpital, veuf de RIPERT Louise.

✧ En 1788, *ARMAND Fiacre*, 38 ans, de religion protestante est décédé à l'hôpital de Beaumes.

Pour mieux connaître cet hospice, nous avons emprunté quelques renseignements au document de LEVY (1984).

Cette institution semblerait remonter au XIV<sup>e</sup> siècle. Lors de la création du chapitre, en 1507, sous le pontificat de Jules II, les notables et le clergé de BEAUMES établirent une oeuvre de charité qui avait pour but de secourir à leur domicile les pauvres, malades. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la fusion de ces deux institutions s'opéra, et le château du marquis de PILES, bien que très abîmé fut acquis pour recevoir l'hospice. D'importantes réparations furent engagées mais, au XIX<sup>e</sup> siècle, les bâtiments n'étaient pas pour autant en bon état.

### ✧ Comment étaient logés les malades ?

Il faut attendre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que les hommes et les femmes soient séparés. Le malade reposait sur une paille posée sur des planches ou dans un cadre soutenu par des tréteaux. Certains de ces "lits" sont entourés de rideaux de toile de coton suspendus à destringles. La paille et les planches sont changées de temps à autre. *Jean CLERC* en 1772 fournit de la paille à l'hôpital. En 1774, c'est *Marguerite SAUREL, veuve de GONTARD* qui fournit la paille pour les paillasses.

En 1786, seulement six lits, dont trois avec des rideaux de cotonnade bleue. Cette couleur étant choisie, car moins salissante, elle permettait un lavage moins fréquent que le blanc ! Les draps sont de chanvre. De fait, les lits n'apparaîtront qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### ✧ Le transport du malade à l'hôpital

En 1758, *Louise PASCAL* reçoit 7 sols pour avoir conduit un pauvre malade à Aubignan. Elle reçoit 10 sols pour avoir conduit un pauvre malade à Caromb sur une bourrique.

#### ☒ Une hospitalisation difficile.

En 1786, *Pierre MARTIN*, habitant Vacqueyras depuis 15 ans est trouvé dans un lieu isolé de Beumes. Il est transporté dans un tombereau à l'hôpital de Beumes où le recteur s'interroge sur l'obligation qu'il a de le recevoir, alors qu'il n'est pas natif du lieu. A une heure tardive une lettre est portée par messenger à *M. de SIBOURG*, avocat à Carpentras et conseil du bureau de l'hospice pour avoir son avis. Un deuxième message est adressé à l'évêque d'Orange pour la même raison.

Le messenger à *M. de SIBOURG* était *SALARD Paul*, droguier à Beumes, il reçut 32 sols pour cette course.

#### ☒ Les effets du malades.

Lorsqu'un malade décédait à l'hôpital, l'administration conservait ses effets pour se payer des frais. Aussi, était-il courant que les héritiers d'une personne proche de la mort, viennent furtivement enlever le peu d'effets apportés par celle-ci. L'administration mécontente d'une telle pratique, décida qu'à partir de 1790 que chaque personne nouvellement hospitalisée devrait remettre ses effets à la soeur pour être placés sous clé. Les effets leur étaient rendus en cas de guérison, ou étaient gardés par l'hôpital lors de la mort.

#### ☒ Sortie de l'hôpital.

Il semblerait que très souvent les malades sortaient prématurément de l'hôpital et, faisaient couramment des rechutes qui nécessitaient dans la plupart des cas une nouvelle hospitalisation. L'administration trouvant que cela engendrait des frais importants, décida à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que le chirurgien signalerait toutes les sorties au chanoine qui délivrerait au convalescent un billet de sortie. En cas de rechute, le malade ne pouvait être réadmis que sur présentation du billet.

"En 1769, l'homme *DELAYE* reçoit à l'hôpital un pansement durant 3 semaines, suite à l'ouverture d'une artère dans la partie interne du poignet droit. Trois mois plus tard il est de nouveau hospitalisé, mais avec sa fille".

L'intervention d'un chanoine à ce niveau vient du fait que l'administration de l'hospice est placée sous la tutelle des autorités ecclésiastiques.

#### ☒ La chapelle de l'hôpital.

L'hospice possédait une chapelle dans laquelle étaient dites des messes pour les donateurs : "Fondation de messe".

Ainsi, *Pierre MAURIN*, fils de feu *Joseph*, en 1777 lègue 300 livres à l'hôpital par testament, avec une rente de 4 % contre dix messes de "requiem" dans la chapelle de l'hôpital. Il sera tenu de fournir les ornements et le nécessaires à ces messes qui seront annuelles et perpétuelles. Il demandait l'inscription de son legs dans un tableau des dons.

En effet, une bonne partie des revenus de l'hospice relevait de donations en rente d'argent et en biens immobiliers.

☒ *Une récompense.*

*Jean LAFOY*, nouveau converti de Genève, reçoit en 1754 la somme de 24 sols de l'hôpital sur ordre du chanoine BARLET.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**BAILLY R.**, 1965 - Dictionnaire des communes de Vaucluse.

**CHASTEL D. et CHASTEL F.**, 1995 - Relevé des actes de mariage (1702-1792) et de sépulture (1635-1793).  
Ed. Cercle Généalogique de Vaucluse.

**COURTET J.**, 1992 - Département de Vaucluse. Dictionnaire des communes.

**LEVY P. H.**, 1984 - Hospice de Beaumes-de-Venise. Son origine et son histoire dans le contexte communal jusqu'à la fin du XIXe siècle.

*Registres de Beaumes, des actes de baptême, de mariage et de sépulture, XVIIe et XVIIIe siècles. Séries archives municipales.*



The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work done during the year. It is followed by a detailed account of the work done in each of the various departments of the institution.

The second part of the report deals with the financial statement for the year. It shows the income and expenditure of the institution and the balance carried over to the next year.

The third part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The fourth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The fifth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The sixth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The seventh part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The eighth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The ninth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

The tenth part of the report deals with the work done in the various departments of the institution. It gives a detailed account of the work done in each of the departments and the progress made during the year.

## L'ÉGLISE DE MORIERES

Anne-Marie de COCKBORNE

Morières situé à quelques lieux d'Avignon, était sous l'ancien régime un bourg de cette ville, et se trouvait donc en territoire pontifical. Cependant, ce bourg appartenait à un seigneur qui percevait des droits seigneuriaux, et cela jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le dernier seigneur fut Pons d'ASTOUAUD.

Le 26 messidor an 2 (14 juillet 1794), la communauté de Morières fut détachée d'Avignon et érigée en commune. Avignon fit appel, et Morières réintégra le terroir d'Avignon le 11 fructidor an 2. Par arrêté préfectoral du 23 juillet 1870, Morières redevint définitivement commune (BAILLY, 1985 ; COURTET, 1992). Le décret du 11 décembre 1918, lui donna l'appellation officielle de *Morières-lès-Avignon*.

### L'ÉGLISE DE MORIERES

Au début du XI<sup>e</sup> siècle, l'église de "Mourières" dépend de l'évêque d'Avignon ALBERTIMUS qui la donne au chapitre de Notre-Dame-des-Doms, elle était église et prieuré. En 1301, les bénéfices de se prieuré vont à Pierre de BARBANTANE.

En 1346, Pierre-Roger moine de Cluny, Pape sous le nom de Clément VI, unit à l'office du chanoine "vestarius" de Notre-Dame-des-Doms l'église de "Mourières" pour remédier à l'insuffisance des chanoines claustraux. Il confirme cette union en 1366 comme "appert" par une bulle d'union.

A partir de 1475, l'église de Morières sera considérée comme paroisse, c'est pourquoi ce bourg, bien que faisant parti intégrante d'Avignon a ses propres registres paroissiaux.

En France, de par l'édit de Villers-Cotterêts promulgué en 1539 par François I<sup>er</sup>, la tenue de registres rédigés en français où seront inscrits les actes de baptême, de mariage et de sépulture devient obligatoire. Dans les états du Pape (Comtat Venaissin, Comté d'Avignon) cet édit est partiellement suivi. En effet, les registres seront rédigés en latin, langue officielle en terroir pontifical.

Les registres de Morières remontent en 1544, bien que cela soit de façon fragmentaire. Mais à partir de 1680, on possède les actes de façon continue.

En 1563, Morières fut occupé par les huguenots du Comtat, ils saccagèrent le bourg et l'église. Aussi, environ un siècle plus tard de 1641 à 1646, des réparations importantes furent entreprises pour l'église. Dans les archives on retrouve les prix faits de ces travaux.

18 octobre 1641 : Prix fait pour la réparation des murailles entour de l'église de Morières et autres réparations

*"Marc Antoine MOUSSIN, masson dudit Mourières présent stipulant basti tour et l'entour de l'église dudit Mourières d'une pastoire, chaux et areyne, un mortier de deux pans d'épaisseur et dix de hauteur avec crespain, dessus de tuiles tour et entour entier, lesdites murailles avec cantones desdites murailles.*

*Fendre les fondements de deux pans de profond."*

18 octobre 1642 : Prix fait à Cosme DE MORTE, maçon pour les travaux suivant : *"muraille sur le couvert de l'église, de pierres, pastoire, cachans chaux et areyne un pan et demy d'épaisseur et quatre hauteur avec crespain par dessus ladite muraille avec le clocher."*

A cette même époque une sacristie est construite au couchant de l'église. En 1846, une maison fut acquise pour y mettre le presbytère.

Quant à l'église actuelle, elle fut érigé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après un plan de PERU.

### *Les inhumations*

Un cimetière existait autour de l'église, mais en 1646 les habitants de Morières obtinrent l'autorisation de se faire ensevelir dans l'église pour "être plus près de Dieu". Il y avait 28 caveaux qui se trouvaient à différents endroits : sous la chaire, devant le grand autel, dans les chapelles Saint-Sébastien, Saint-André, Sainte-Anne, Notre-Dame-du-Rosaire, le baptistère. Dans un document archivistique intitulé "Dans le lieu de Mourières", on trouve à qui ont été attribués ces caveaux, et quelles étaient les obligations des propriétaires et de leurs descendants. Dans ce qui suit nous donnons la teneur de ce document.

*"Scaichent toutz présenz et advenir que l'an mil six centz quarante six et le vingt six novembre, par devant moy notaire et tesmoingz, personnellement estably révérend et vénérable personne Messire Gabriel de AQUERIA, prieur de St André de Villeseiche en Provence, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, procureur de révérendes et vénérables personnes messires les prévôts et chanoines de ladite église, apert de sa procuracion, acte reçue par mestre Estieny MAZELLY, notaire dudit Avignon, en datte du troysième du courant et de son gré, audit nom, ha concédé et concède, aux après nommés, des tumbes qui sont dans l'église de Mourières comme suit : Et premièrement au sieur Nicolas BACULARD, de Mourières, tant pour luy que pour les siens, dans le quarré du presbitaire qu'est dessous la chaire, deux tumbes joignant ensemble, ayant une canne de long chacune et troys pans demy ou environ chacune large ; à Petit Jean RAVOIRE, aussy dudit Mourières, tant pour luy que pour les siens, une tumba de troys pans ou environ joignant les susdites dudit sieur BACULARD et tumba. Ledit sieur de AQUERIA ha laissé devant le grand autel pour ensevelir les presbyteres<sup>1</sup>. A noble Jean Baptiste de CHAPPAR de CAMPUGER, habitant audit Mourières, aussy présent, tout le quarré qu'est dans le presbitaire joignant la tumba des pbres<sup>1</sup> et dessous le quarré de l'autel St Sébastien. En qualité, les sr de CAMPUGER et susnommés seront tenus, ainsi qu'ont promis et promectent, fere paver bien et deubment de bard<sup>2</sup> de Barbentane chacun les tumbes à eulx concédées, entre icy et Noël prochain, à peyne de toutz despans ou privacion d'icelle et après à l'advenir, eulx et les leurs pour ce que les concerne, les entretenir sous les peynes susdites. Plus, le dit sr de AQUERIA a concédé et concède des tumbes qui sont dans la dite église et hors du presbitaire aussy aux après nommés, ainsoin que s'ensuit : Et*

premièrement à mestre **Pierre RAVOIRE** et aux siens, une tombe de quatre pans de large et une canne de long, tout le long du passage de la chapelle Ste Anne, N°1 ; en qualité, ledit **RAVOIRE** sera tenu ainsin que promis, icelle tombe fere paver à ses despans, de troys barâ<sup>2</sup> pierre Barbentane, entre icy et Noël prochain, et l'entretenir pavée luy et les siens par après, à peine de touz despans ou privation d'icelle. Plus, le Sr de **AQUERIA**, procureur susdit, ha concédé et concède aux susdits **Pierre, petit Jean et à Phelipe RAVOIRE**, frères et [...?] une autre tombe joignant celle dudit **Pierre RAVOIRE**, mesme largeur et longueur, N°2 ; en qualité, les susdits **RAVOIRE** seront tenus icelle fere paver à leur despans, mesme pierre et dans le temps susdit, et l'entretenir, eulx et les leurs à l'advenir, à peyne de touz despans ou privation d'icelle. Plus, le Sr de **AQUERIA** ha concédé et concède à **Arnoulx ALIAUD**, aussy de Mourières, présent et aux siens, une tombe joignant celle des frères **RAVOIRE**, mesme largeur et longueur, N°3. A **Mathieu et Gaspard GONNINS**, frères aussy de Mourières présents, celle de N°4. A mrs **Georges et Guilhermes JORDAN**, frères dudit Mourières; aussy pnts, pour eulx et les leurs, la tombe N°5. A **Michel RAMBAUDY** et aux siens, celle N°6. A mrs **Louys, Anthoine et Spérit FOURNIERS**, frères, celle N°7. A **Simon et François ISARDS**, frères, et aux leurs, celle N°8. A **Laurens TARDIEU**, celle N°9. A honneste femme **Anne RICHARD**, deux tombes, joignant ensemble , N°10 et 11. A **Jean GOUBERT**, celle N°12. A **François, Pierre et Jean DUBIEZ**, frères, celle N°13. A **Domergue RAVAU**, celle N°14. A **Simon CHANELLET**, celle de N°15. A **Jean et Pierre COSTE**, celle de N°16. A **Anthoine ARGELLIER dit COSTET**, celle N°17. A **Jean ESTIENE**, celle N°18. A **Guillaume BERARD** et aux **BERTINS**, celle N°19. A mr **Claude BERNARD**, celle N°20. A mr **Cosme DE MORTE** et aux siens, celle N°21. A mrs **Claude et Anthoine LEOTIERS**, oncle et nepveu et aux leurs, celle de N°22. A mr **Anthoine GUICHARD** et aux siens, celle de N°23. A **François et Pierre FOLLON**, oncle et nepveu et aux leurs, celle de N°24. A **Claude et Spérit LEOTIER** et aux leurs, celle N°27. Finalement, à mr **Pierre BARBIER et Blazy FABRE** et aux leurs, celle N°28.

Toutz les susnommés, présentz et habitantz audit Mourières, pour eulx et les leurs, les dites tombes, toutes ayant mesme largeur et longueur chacune icelle. En qualité, eulx et les leurs seront tenus, ainsin qu'ont promis, faire paver à leurs despans les tombes à eulx concédées, de mesme quantité de barâ<sup>1</sup> et Pierre susdite, entre icy le jour et feste de Noël prochain ey après, eulx et les leurs, à l'avenir, icelle tombes entretenir pavées, le tout à peyne de toutz despans ou privation d'icelle. Lesquelles tombes, ledit sr de **AQUERIA**, procureur susdit, promet faire avoyr, jouir et tenir aux susnommés, les tombes à chacun d'eulx concédées en deue forme. Le présent acte de concession et tout le contenu, ledit sr de **AQUERIA**, estant truche<sup>3</sup> audit **CHAPPARD** et les susnommés, estant leur truche<sup>3</sup> et conserné, ont promis avoyr à gré le présent acte de concession et ny contravenir, et pour ce faire et à ce estre contentz, ont sousmis et obligé, ledit prier de **AQUERIA**, les biens dudit **CHAPPARD**, et lesdits susnommés tous et chacung leurs biens présentz et avenir aux viguiers et constables des courts d'Avignon et tout le Comté de Venisse [-]

Faict et récité dans l'église de Mourières en présence de vénérable personne monsieur Michel MESS..., prêtre d'Avignon, résidant audit Mourières, et mr François ROMIEU, citoyen dudit Avignon, tesmoins à ce requis et appelés, les scaichant escrire sousignés avec les paches<sup>4</sup> qu... ..escripre à l'original des présentes. Et de moy Louys VITALIS, notaire apostolique, habitant audit Mourières, substitut de me Laurens DERI....

VITALIS

Ces inhumations dans l'église s'achevèrent en 1758. Au cours de cette période, on en dénombre un peu plus de 900. Pour 68 % d'entre elles le lieu dans l'église n'est pas spécifié, les autres se répartissent dans les différentes chapelles déjà citées. Dans celle de Notre-Dame-du-Rosaire, la fréquence des inhumations est de 25 %. Par ailleurs, il semblerait qu'on y ensevelissait plutôt les enfants et adolescents.

En analysant dans le détail la période restreinte de 1650 à 1668, on note que pour 268 personnes décédées, 36 % d'entre-elles sont inhumées dans l'église, et réparties comme indiqué si-dessous.

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Chapelle non indiquée             | 68,4 % |
| Chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire | 17,3 % |
| Chapelle Saint-Sébastien          | 6,1 %  |
| Chapelle Sainte-Anne              | 5,1 %  |
| Chapelle Saint-André              | 3,1 %  |
| Sous le baptistère                | 1,0 %  |

De fait, les inhumations dans l'église représentaient environ un tiers des ensevelissements. Cela se comprend aisément compte-tenu du faible nombre de caveaux dans ce lieu. Pour les autres familles, les sépultures étaient dans le cimetière situé autour de l'église.

Pour les étrangers, ou les plus pauvres, les personnes de grande humilité, un autre cimetière se trouvait hors du village sur la route de Châteauneuf-de-Gadagne. Celui-ci fut vendu pendant la Révolution Française comme bien national à un dénommé Thomas CRES, cultivateur qui l'acquiert pour 255 livres. Par la suite, le cimetière se situera pour un temps à la place du Planet. Placé entre les maisons, sans mur d'enceinte, il va faire l'objet de nombreuses plaintes auprès du Maire et du Préfet. Les habitants finirent par obtenir gain de cause et : *"L'an mil huit cent trente et le vingt deux mars fut procédé à l'enlèvement des ossements d'un ancien cimetière situé place du Planet, le convoi a été conduit à l'église où a été célébré solennement une messe "pro defuncti", l'office terminé, l'inhumation a eu lieu dans le nouveau cimetière situé au nord du pays, route de Saint-Saturnin."*

*Ont assisté Messire ARNAVON, curé de Vedène, Messire DOUBOURGUET, curé de Saint-Saturnin, Messire Raynaud REBOUL, curé de Jonquerettes, Messire DIBON, curé de Châteauneuf-de-Gadagne.*

*VINCENTI, curé de Morières*

### *Les prêtres*

La paroisse était desservie par un prêtre et un secondaire amovible.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve comme desservants ; Messires BLANC Georges, JULIEN, REBOUL Pierre, PORTALIS, ROUSSET, BRIEU. Au XVIII<sup>e</sup> siècle ; Messires VIRET, COMMUN, BRUSSET, MARTIN. Cette liste n'est pas exhaustive.



Villeseiche en Provence : hameau des Omergues dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La canne, mesure de longueur qui valait environ 2 mètres

Le pan, mesure de longueur qui valait environ 25 cm

<sup>1</sup>Presbyteres (abréviation pbre) : prêtre

<sup>2</sup>bard : mot provençal qui veut dire dalle à paver

<sup>3</sup>truche = garant

## BIBLIOGRAPHIE

Documents d'Archives - Archives Municipales d'Avignon

"Dans le lieu de Morières" (G601) - Archives Municipales d'Avignon

Registres paroissiaux (série GG) de Morières (1544-1792).

CATHABARD C., HAON C et ARNAUD O. Relevé systématique des registres paroissiaux de Morières.

BAILLY R. 1985 - Dictionnaire des communes de Vaucluse.

COURTET J. 1992 - Dictionnaire des communes de Vaucluse

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a list or a series of short paragraphs.

Third block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a longer paragraph or a detailed list item.

Fifth block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Sixth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a final list item.

